



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 8 juin 2017 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Perrot, Marc Roy, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-06-08-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 02.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-06-08-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2017 : ADOPTION**

CA 17-06-08-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 24 mai 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

4.1 **FIBRE OPTIQUE - BÂTIMENT PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE : ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Trois-Lacs, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) et Télécommunications Xittel inc. (Groupe Maskatel LP), ont conclu une convention pour l'acquisition et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques, intervenue en date du 30 novembre 2004;



CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est portée acquéreur de l'ensemble des fibres excédentaires décrites dans la convention;

CONSIDÉRANT l'addenda à la convention pour l'acquisition et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques intervenue à Vaudreuil-Dorion le 20 mars 2017 entre la Commission scolaire des Trois-Lacs, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Télécommunications Xittel inc. (Groupe Maskatel LP);

CONSIDÉRANT la construction du nouvel hôtel de ville de Saint-Lazare au même endroit que l'ancien hôtel de ville exploitant déjà la fibre optique à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs à la remise en fonction de la fibre optique de l'hôtel de ville de Saint-Lazare seront assumés par la ville de Saint-Lazare;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner le mandat à Télécommunications Xittel inc. (Groupe Maskatel LP) **pour effectuer** les travaux nécessaires à la remise en fonction de la fibre optique de l'hôtel de ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 17-06-08-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'adopter la liste MRC 17-06-08.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-06-08, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la *Loi sur les archives*, obligeant tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel 2016 a été effectué à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des boîtes de documents à détruire présentée ci-dessous;



Description des contenants à détruire	
Nb de contenants : 15	Confidentiel : oui X non

Numéros des contenants (boîtes)							
SA-1601	SA-1602	SA-1603	SA-1604	SA-1605	SA-1606	SA-1607	SA-1608
SA-1609	SA-1610	SA-1611	SA-1612	SA-1613	SA-1614	SA-1615	

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'autoriser la greffière à procéder à la destruction des boîtes de documents identifiées à la liste jointe à la présente conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Proposition adoptée.

5.3 BÂTIMENTS

5.3.1 PÔLE CIVIQUE : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un suivi sur le sinistre survenu récemment au Pôle civique causé par une accumulation d'eau du système de ventilation.

5.3.2 420 SAINT-CHARLES : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que suite à une rencontre avec les membres de la Table du Pôle civique, un mandat sera donné à un évaluateur pour obtenir la valeur de location et la valeur de vente du 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion afin de prendre position sur l'avenir de ce bâtiment.

6. COMMUNICATION

6.1 CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL EN COMMUNICATION : ADOPTION

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC en communication pendant la période des vacances estivales 2017;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux fonds suivants :

- 50 % fonds réservé Pôle logistique;
- 50 % fonds réservé environnement;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'octroyer un contrat de service professionnel à une agence de communication pour une période déterminée, soit la période des vacances estivales 2017.

Proposition adoptée.

7. RESSOURCES HUMAINES



7.1 TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE : AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE ET DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en géomatique d'une durée de cinq ans conclue en juillet 2016;

CONSIDÉRANT les besoins en géomatique du Service info-territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et l'augmentation des demandes des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 610 00 141 – 10 %
02 690 00 141 – 10 %
02 130 01 141 – 60 %
02 220 00 141 – 7 %
02 290 00 141 – 1 %
02 460 00 141 – 10 %
02 400 00 141 – 1 %
02 320 00 141 – 1 %

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'approuver la création du poste de technicien en géomatique;

de recruter un technicien en géomatique, à 35 heures par semaine, pour une durée indéterminée en fonction de l'entente intermunicipale, selon la classe 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.2 ASSURANCES COLLECTIVES : SUIVI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait un suivi quant à l'adhésion de la MRC au regroupement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le lancement d'un appel d'offres public afin de recevoir la tarification et les couvertures d'assurances collectives qui seraient applicables au 1^{er} janvier 2018. Il rappelle que ce processus permettra d'évaluer le marché et n'oblige en aucun cas la MRC à se joindre au regroupement avec l'assurance qui sera sélectionnée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC - CHANGEMENT : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le lieutenant Éric Tanguay assure l'intérim à la direction de la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pendant l'absence de l'inspecteur Raymond Gilbert.

8.2 SÉCURITÉ CIVILE

8.2.1 COMITÉ DE COORDINATION - INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017 : SUIVI

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, fait un résumé de la dernière rencontre du comité de coordination ayant porté sur les droits acquis, les cotes d'inondation et le cadre réglementaire du schéma d'aménagement en vigueur ainsi que les travaux permis sur les rives.



8.2.2 RENCONTRE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DES MRC SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, informe de sa participation à titre de conférencier à l'Assemblée des MRC ayant eu lieu les 1^{er} et 2 juin 2017 dans le cadre du dossier des pipelines.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 ÉMISSIONS DE CONSTATS D'INFRACTION DEPUIS JANVIER 2017 : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du tableau démontrant la baisse d'émission de constats d'infraction depuis l'année 2010 au mois d'avril 2017.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1.1 UNITÉ DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : SUIVI

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, fait un suivi sur l'unité de traitement de la matière organique.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-44

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-44 a pour objet de modifier plusieurs dispositions du Règlement de zonage numéro 437;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-44 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-44 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.2 DÉCRET GOUVERNEMENTAL RELATIF AUX INONDATIONS PRINTANIÈRES 2017 : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la crue exceptionnelle de la rivière des Outaouais en avril et mai 2017 qui a causé des inondations à près de mille résidences dans dix municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Vaudreuil-Soulanges lourdement affectés par la perte de leurs biens durant les inondations, sont déjà en mode réintégration et réfection de leurs domiciles et en attente des permis municipaux pour leurs travaux;



CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'informer les citoyens des orientations prises par le gouvernement concernant les cotes d'inondations, les futures normes qui seront adoptées à l'intérieur du périmètre de la plaine inondable et les travaux autorisés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs inondés de nos municipalités ont des propriétés desservies par des systèmes d'assainissement autonomes (puits et installation septique), certains non conformes en matière d'immunisation, et que certaines de ces propriétés étaient déjà non conformes;

CONSIDÉRANT QUE des terrains ont subi de l'érosion sévère à proximité du barrage de Carillon à la municipalité de Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétés perdront leurs droits acquis à la reconstruction compte tenu des règles actuelles d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 16 avril et 16 mai 2017 du ministère de la Sécurité publique pour les citoyens sinistrés a un délai maximal de trois mois;

CONSIDÉRANT l'article 158 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le gouvernement peut déclarer une zone d'intervention spéciale par un décret dans le but de résoudre un problème d'aménagement ou d'environnement dont l'urgence ou la gravité le justifie;

CONSIDÉRANT l'article 163 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre ou son représentant doit, avant l'adoption d'un décret, procéder à une consultation sur le contenu du projet de décret;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de demander à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal :

- de consulter la MRC et les municipalités sur le contenu du décret;
- de procéder rapidement à l'adoption d'un décret en tenant compte des particularités locales de Vaudreuil-Soulanges en raison de l'urgence d'orienter rapidement les citoyens, et ce, malgré les inondations en vigueur dans les régions du Centre-du-Québec ou de la Gaspésie;
- de prolonger le délai maximal pour les demandes d'aide financière;

que copie de la résolution **soit envoyée** à mesdames Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Soulanges, et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe du gouvernement, pour suivi.

Proposition adoptée.

11.2 POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES BOISÉS DANS LE CADRE DU PROJET « CORRIDOR VERT DE VAUDREUIL-SOULANGES » : ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Nature-Action Québec est un partenaire de la MRC dans le projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2010;

CONSIDÉRANT le bilan positif des activités du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges s'étend sur plus de 200 kilomètres, de Pointe-Fortune à L'Île-Perrot, et couvre plus de 18 200 ha de boisés dont les grands massifs forestiers de Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion;



CONSIDÉRANT QUE le projet vise à protéger et à mettre en valeur l'intégrité des boisés et des milieux naturels d'importance formant le Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à collaborer avec l'équipe de l'Institut des Sciences de la forêt tempérée (ISFORT), affilié à l'Université du Québec en Outaouais, dans le cadre du projet « Forêt s'Adapter » sur le mont Rigaud, également appuyé par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec demande une contribution financière de 23 000 \$ de la part de la MRC pour l'année 2017-2018 afin de compléter le montage financier du projet au montant de 198 000 \$ pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la *Politique de l'arbre et des boisés* de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 01 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Marc Roy** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente de partenariat avec Nature-Action Québec pour la mise en œuvre du projet du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges pour 2017-2018;

d'octroyer une contribution financière de 23 000 \$ pour la réalisation dudit projet.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR ACCÉLÉRER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 122 : ADOPTION

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS,



CA 17-06-08-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Proposition adoptée.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 PROJET TANDEM : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le projet Tandem offre des ateliers de stimulation précoce destinés aux parents et enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comité Jeunesse La Presqu'île sollicite un soutien financier de 4 429 \$ dans le but de poursuivre le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec la Politique de développement social durable (PDSD) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au fonds de la PSDS;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-06-08-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'appuyer le projet Tandem et **d'octroyer** à l'organisme Comité Jeunesse La Presqu'île un soutien financier de 4 429 \$ pris à même le fonds de la PSDS.

Proposition adoptée.

13.2.2 STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT l'appel de projets de la mesure « Stratégie jeunesse en milieu municipal » dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse (STRAJ) 2016-2017 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la Jeunesse (SAJ) souhaite soutenir financièrement les MRC dans le déploiement de démarches et de projets structurants qui engendreront des actions cohérentes et intégrées pour la jeunesse à l'échelle municipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique de développement social durable (PDSD), réaliser des consultations et des activités ponctuelles pour stimuler la participation citoyenne des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas à l'heure actuelle d'instances de consultation jeunesse permanente à même de représenter cette frange de la population;

CONSIDÉRANT QUE le SAJ exige une contribution de la MRC équivalente à 25 % de la subvention demandée;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits au poste budgétaire 02 590 00 447;

POUR CES MOTIFS,



CA 17-06-08-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'autoriser la MRC à procéder à une demande de financement au montant de 20 000 \$ dans le cadre de la mesure « Stratégie jeunesse en milieu municipal »;

de réserver un montant de 5 000 \$ pour la consultation jeunesse de la MRC de Vaudreuil-Soulanges; et

d'autoriser le préfet ou préfet suppléant et le directeur général ou directeur général adjoint de la MRC à signer une entente avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) pour la réalisation de consultations et d'activités ponctuelles de participation citoyenne destinées aux jeunes de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 ASSEMBLÉE DES MRC : INFORMATION

Monsieur Jean A. Lalonde, préfet et maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, fait un retour sur les sujets discutés lors de l'Assemblée des MRC qui a eu lieu les 1^{er} et 2 juin 2017.

14.2 CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) : INFORMATION

Monsieur Marc Roy, préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, ainsi que monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, font un résumé des sujets et des activités du congrès annuel de la FCM qui s'est déroulé du 1^{er} au 4 juin 2017.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 17-06-08-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Marc Roy**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 59.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier